

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-79/SG/FP portant inscription au tableau d'avancement de l'année 19/2 et promotion, au titre de l'année 1972, du personnel des cadres territoriaux.

n° 73-79/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
10 janvier 1972

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1973

Date du numéro
25 janvier 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1972, pour compter des dates ci-après indiquées, les fonctionnaires du corps territorial de l'administration générale dont les noms suivent : A.— Cadre des commis des services administratifs et financiers Pour commis principaux, 1er échelon: Abdallah Abas Houmed, pour compter du 1° janvier 1972 (Service judiciaire) ; Houssein Ali Chirdon, pour compter du 1° janvier 1972 (Service judiciaire). B.— Cadre des plantons Pour plantons principaux, 1er échelon: Aden Farah Awaleh, pour compter du Le mars 1972 (Enseignement) ; Abdoul Fatah Ali Cassim, pour compter du 1er janvier 1972 (Enseignement) ; Hamadou Abdallah Ali dit Aboubaker Kako, pour compter du 1er juillet 1972 (Elevage) ; Pour planton de 1er classe, 1er échelon : Hassan Omar Mohamed, pour compter du 1er janvier 1972 (Elevage).

Art. 2

Sont promus, pour compter des dates et selon les modalités ci-après indiquées, les fonctionnaires des cadres territoriaux du corps de l'administration générale dont les noms suivent :